

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 26 mai 2011

*

Présents:

Mrs Michel Roussel, Michel Bilard, Jean Paul Desage, Maxime Teyssonneire, Didier Ducros, Olivier Bouilhol, Daniel Perret, Gérard Souliol, Mmes Eveline Souvignet (à partir du point n° 5), Liliane Ronat, Geneviève Descours, Mireille Maurin, Christine Dessalces Prat et Paule Emilie Terrasse.

Ont donné pouvoir : néant

Absents excusés : Mr Vincent Bay, Eveline Souvignet (jusqu'au point 4)

Absents : Mrs Elhadi Bensaïdani. Jean Jacques Trescarte

Secrétaire de séance : Mr Olivier Bouilhol

Tirage au sort des jurés de cour d'assise

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 3 personnes à partir de la liste électorale d'Aiguilhe pour l'inscription à la liste préparatoire communale des jurés d'assises 2012. Ont été sélectionnés :

- Franck Reynaud, domicilié 2 cité Bonnet
- Bruno Garcia, domicilié 25 chemin de Jalavoux
- Jean Paul Boehler, domicilié allée de la Combe

Tous les trois remplissent les conditions d'âge requis.

DIA :

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption pour un terrain cadastré sous le numéro 645 de la section AB situé 23 chemin des Cités Ainsi que pour un appartement cadastré sous le 133 de la section AC, situé 16 montée Gouteyron.

Eclairage public du carrefour de Jalavoux

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Jalavoux / chemin du Coteau, il est prévu le remplacement de l'éclairage public existant par un éclairage adapté aux nouvelles règles de circulation (zone 30).

Ce projet s'organise autour :

- Du dépôt des 2 poteaux et luminaires existants (250W chacun)
- De la dépose de la ligne aérienne
- De l'installation de 3 nouveaux candélabres (100W chacun) avec alimentation enterrée
- De l'enfouissement de la ligne aérienne à l'entrée des hameaux ensoleillés
- De la reprise et modification des câblages de commande.

Le coût de l'opération est de 8 662.97 € TTC dont la maîtrise d'ouvrage est confiée au syndicat. Le reste à la charge de la commune s'élève à 5 403.49 €.

Concours villes et villages fleuris

Au niveau départemental, la commune d'Aiguilhe s'est inscrite pour l'année 2011 au concours des villes et villages fleuris avec l'objectif d'accéder à la « première fleur » du niveau de reconnaissance. Un effort particulier sera effectué au niveau du bourg, de l'entrée de la billetterie, de la mairie et des 2 ponts d'Aiguilhe.

Point sur les travaux

Le chantier de Jalavoux a pris une semaine de retard et devrait débiter le 6 juin prochain pour se terminer le 5 juillet. L'éclairage du Pont Tordu a fait l'objet d'un Permis d'Aménager qui doit être avalisé par la DRAC à Clermont. Le dossier a fait l'objet d'une demande d'aide au titre de la réserve parlementaire.

Le dossier de mise en valeur du rocher est toujours en attente de réponses concernant les aides sollicitées. Un tableau est projeté sur les hypothèses de financement qui pourraient être retenues, sachant que la nature des dépenses éligibles est différente selon les financeurs sollicités.

Enveloppes pré- timbrées

L'image retenue pour l'affiche du rocher Saint Michel est reprise pour les enveloppes pré-timbrées. Ce partenariat avec la Poste représente un coût de 330 € les 500 enveloppes. Une commande de 1 500 enveloppes est proposée.

Une demande pour faire éditer un timbre d'Aiguilhe, à l'occasion du 1050^e anniversaire, avec toujours le même visuel de l'affiche, va être adressée aux services concernés de La Poste.

Adhésion HLMD pour forum de la danse

Une classe de l'école d'Aiguilhe a participé cette année au forum de la danse. L'association HLMD qui s'occupe de cette activité nous demande une participation de 70 €. Le conseil accorde cette aide.

Recensement de la population

La population de la commune d'Aiguilhe doit être recensée en janvier et février 2012. L'Insee adresse les documents préparatoires à cette opération et demande la désignation d'un coordonnateur qui aura pour charge essentielle de centraliser et de superviser les agents recenseurs.

Élections sénatoriales

Le service Préfectoral informe que les élections sénatoriales auront lieu le 25 septembre prochain. La commune doit préalablement procéder aux élections de 5 titulaires et 3 suppléants le 17 juin 2011.

Navettes

Après la demande du Maire d'Aiguilhe que le bourg puisse bénéficier d'un système adapté de transport public, la communauté d'agglomération a mis en place un système de navettes, à titre expérimental de juin à septembre, sur le centre-ville du Puy en Velay et le bourg d'Aiguilhe.